

Le SNPDEN rencontre...

* A & I le 22 janvier et le 19 mars 2003

Françoise OULD SIDI FALL

Pour le SNPDEN :
M. Richard, secrétaire national, commission métier ; F. Ould Sidi Fall, commission métier ; P. Raffestin, commission vie syndicale.

Pour A & I :
M. Fisher, responsable commission établissements ; J.-M. Bœuf, enseignement supérieur.

Ces rencontres, au siège du SNPDEN puis de A & I, se situent dans le calendrier des relations régulières dont le principe a été retenu dès la rencontre de juillet 2002.

L'ordre du jour, publié dans Direction n° 105, portant sur l'organisation générale de l'EPLÉ, s'enrichit de points d'actualité liés à l'avancement de thèmes concernés par la nouvelle étape de la décentralisation. Le 19 mars, sont principalement traitées les questions de la décentralisation – sur les mesures annoncées le 28 février à Rouen, les premières analyses du SNPDEN et de A & I sont très proches - et de la loi organique sur la loi de Finances - (LOLF) et ses conséquences sur l'EPLÉ.

► Sur la circulaire dite de « vacances » : M. Richard rappelle que le SNPDEN, reçu en délégation en novembre 2002 au MEN par mesdames Mallet et Matringe, a repoussé le projet de circulaire qui lui était présenté. Celui-ci, en effet, ne prenait pas en compte le statut des Personnels de Direction et ses conséquences sur les termes « astreinte », « gardiennage », « temps de travail » et posait certaines dispositions de

façon contradictoire avec les récents textes concernant l'ARTT d'autres catégories de personnels. La circulaire proposée après les premières modifications opérées suite à la demande du SNPDEN, a été de nouveau rejetée par le SNPDEN : ce texte ne tient aucun compte des demandes du SNPDEN, et se trouve à la fois inapplicable et inacceptable.

► A & I maintient également que certains termes de ladite circulaire doivent faire l'objet d'une définition juridique préalable.

► *Sur l'évolution de l'organisation générale de l'EPLÉ :*

A & I évoque une récente réunion au MEN dont le fil conducteur a été la contractualisation comme outil de la démarche qualité de l'EPLÉ.

M. Richard ne peut que constater que l'audience à laquelle monsieur Perret et madame Matringe ont convié le SNPDEN le 9 janvier 2003 n'a décliné aucune forme de référence à la contractualisation – et aux possibles conséquences, signalées par A & I, de la fongibilité des crédits à partir de 2006, date de mise en application de la Loi Organique de Finances, bien que l'audience ait, elle aussi, abordé le thème du qualitatif et de l'EPLÉ.

Sur le conseil d'administration :

Le SNPDEN – A & I exprime son adhésion à ce point de vue – continue

d'en revendiquer la présidence, dans le cadre d'une Fonction Publique d'État, en particulier du fait de la cohérence éducative qui traverse cette question.

Le SNPDEN signale la lourdeur de certains conseils d'administration, plus chambres d'enregistrement qu'instances de la vie démocratique de l'établissement et poursuit sa réflexion sur les champs de compétences et la composition d'un bureau, d'une part, d'un conseil scientifique, d'autre part.

A & I, pour sa part, se propose de faire avancer l'idée de la nécessité de compte de gestion préférable à l'actuelle présentation des comptes financiers.

Les deux organisations syndicales s'accordent sur la nécessité de mettre en cohérence les nombreuses instances de l'EPLÉ.

► *Sur le secrétaire général d'établissement :* A & I partage les analyses du SNPDEN sur les compétences en matière de préparation des actes administratifs, de contrôle de légalité de l'établissement, de suivi des dossiers et procédures des tutelles, compétences du secrétariat général qui permettraient au personnel de direction de recentrer son activité sur le référentiel métier.

► A & I exprime sa volonté que ces compétences soient bien, aussi, celles d'un personnel d'Administration Scolaire et Universitaire.

► *Le problème du gardiennage* rejoint le cadre général de l'ou-

verture hors du temps scolaire, autrement appelée la « réponse aux nouveaux besoins ».

► Le SNPDEN et A & I affirme son adhésion à cette position – réaffirme la nécessité de poser en préalable la signification d'un service public d'éducation et de la responsabilité avant d'aborder en elles-mêmes ces problématiques.

► Suivent quelques échanges plus généraux sur les établissements multisites, l'autonomie pédagogique qui peut être distinguée de l'autonomie juridique.

► Le 19 mars, les deux organisations insistent fortement sur leur opposition à cette évidente volonté de démantèlement du service public d'éducation, volonté déclinée par l'ensemble des mesures annoncées par le Premier Ministre à Rouen, le 28 février, dont la moindre n'est pas le transfert de responsabilité sur la sectorisation des collèges des Inspections académiques aux Conseils généraux.

La prochaine réunion se déroulera au siège du SNPDEN le mercredi 21 mai 2003 et approfondira en particulier la réflexion concernant la nouvelle Loi Organique de la Loi de Finances (LOLF).